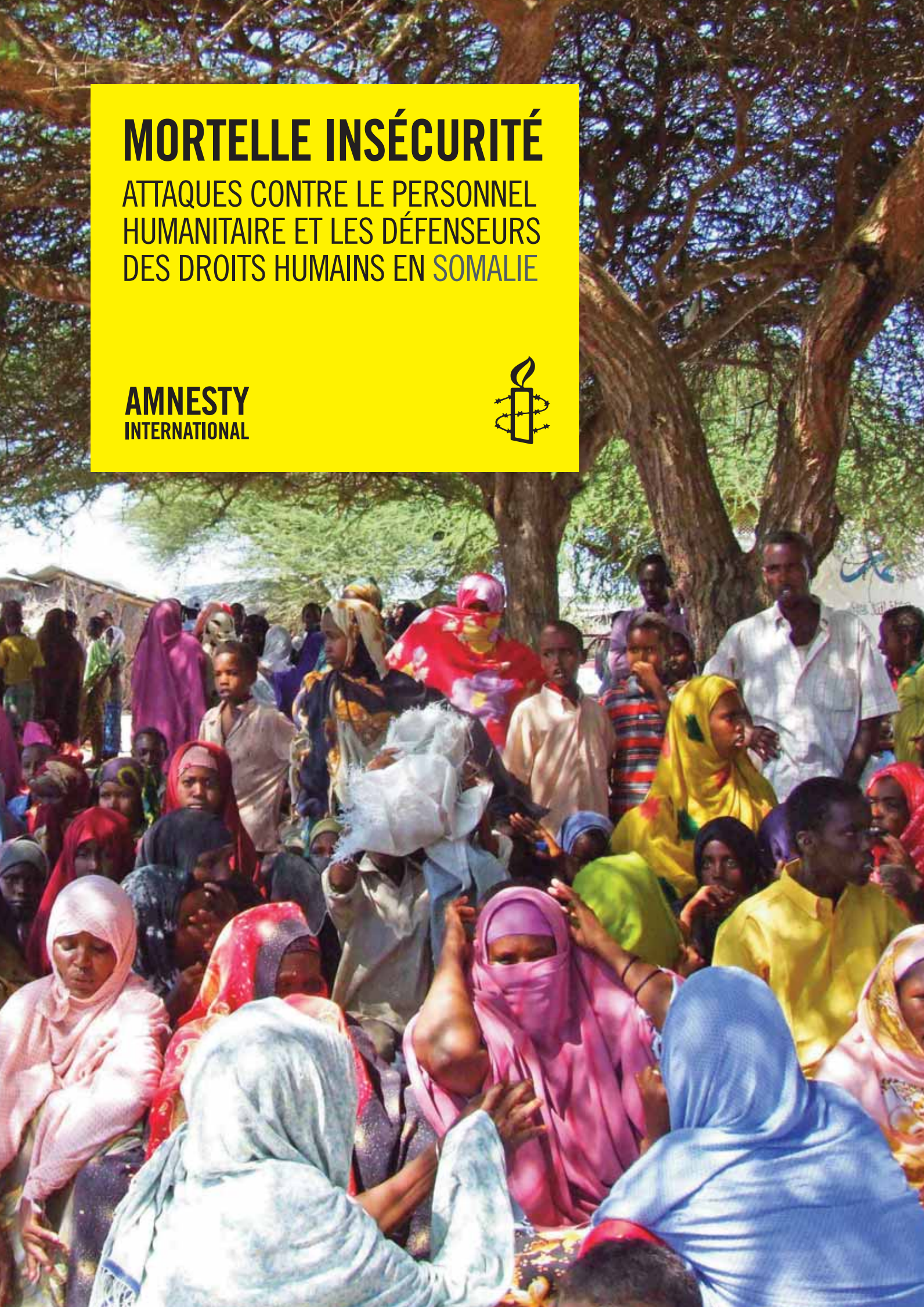


MORTELLE INSÉCURITÉ

ATTAQUES CONTRE LE PERSONNEL
HUMANITAIRE ET LES DÉFENSEURS
DES DROITS HUMAINS EN SOMALIE

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires, qui luttent pour mettre fin aux graves atteintes aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International Publications

L'édition originale en langue anglaise de cet ouvrage a été publiée en 2008 par

Amnesty International Publications

Secrétariat International

Peter Benenson House

1 Easton Street

Londres WC1X 0DW

Royaume-Uni

site : www.amnesty.org

© Amnesty International Publications 2008

Index : AFR 52/016/2008 - ÉFAI

L'édition originale a été publiée en langue anglaise.

Imprimé par Amnesty International,

Secrétariat international, Royaume-Uni.

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication, qui est protégée par le droit d'auteur, peut être reproduite gratuitement, par quelque procédé que ce soit, à des fins de sensibilisation, de campagne ou d'enseignement, mais pas à des fins commerciales. Les titulaires des droits d'auteur demandent à être informés de toute utilisation de ce document afin d'en évaluer l'impact. Toute reproduction dans d'autres circonstances, ou réutilisation dans d'autres publications, ou traduction, ou adaptation nécessitent l'autorisation écrite préalable des éditeurs, qui pourront exiger le paiement d'un droit.

Photo de couverture : Somaliens déplacés se rassemblant pour la distribution de nourriture - © DR

SOMMAIRE

- Introduction
- Contexte
- Personne n'est en sécurité
- Les organisations de défense des droits des femmes
- Les enlèvements
- Les menaces
- Qui est responsable ?
- Pourquoi ces attaques ?
- Des souffrances accrues
- Le droit international humanitaire
- Recommandations

**« Même le plus petit des hommes peut voir le ciel ;
quand la communauté internationale verra-t-elle
ce qui se passe en Somalie ? »**

Un défenseur somalien des droits humains en exil

INTRODUCTION

Le sud et le centre de la Somalie sont le théâtre d'une vague d'attaques de plus en plus nombreuses contre le personnel humanitaire, les militants pacifistes et les défenseurs des droits humains. Ne serait-ce qu'entre le 1^{er} janvier et le 10 septembre 2008, au moins 40 défenseurs des droits humains et membres d'organisations humanitaires somaliens ont été tués.

Amnesty International a enquêté sur 46 homicides présumés de membres d'organisations humanitaires ou de la société civile somaliennes survenus en 2008. Quelques-unes de ces personnes ont été tuées lors de vols ou d'enlèvements qui ont mal tourné et, dans au moins trois cas, les victimes étaient des tiers qui n'étaient pas visés directement par les violences. Cependant, dans la grande majorité des cas, ces personnes ont été la cible d'homicides délibérés. Les informations de ce rapport proviennent de plusieurs sources confidentielles ; certaines organisations humanitaires n'ont pas pu s'exprimer sur ces violences par crainte de déclencher de nouvelles attaques.

Ces attaques ont contraint de nombreuses organisations humanitaires et de la société civile à suspendre leurs programmes et à retirer leur personnel malgré l'urgence de la crise humanitaire. Par ailleurs, cette année, pour la première fois depuis la fin du gouvernement de Mohamed Siyad Barré

en 1991, des défenseurs des droits humains et d'autres membres de la société civile vivant à Mogadiscio ont été contraints de fuir la Somalie. L'un de ces défenseurs a déclaré à Amnesty International : *« C'est la première fois que je suis obligé de fuir Mogadiscio. J'y suis resté pendant tous les autres combats qui ont eu lieu depuis la chute du régime de Siyad Barré, et je n'ai quitté le pays que pour assister à des conférences. Aujourd'hui, je dois fuir pour sauver ma vie. »*

Cette violence contre le personnel humanitaire et la société civile somalienne se traduit par une détérioration accrue de la situation humanitaire et relative aux droits humains de la majorité des populations vivant dans le sud et le centre de la Somalie. Le fait que les organisations humanitaires ne puissent pas fournir librement les services d'urgence nécessaires – nourriture, abris et services médicaux de base – est l'un des principaux facteurs qui contribuent, dans cette région, à la malnutrition généralisée et aux nombreux décès liés à la famine ou à des maladies qui pourraient être évitées. Un membre d'une organisation humanitaire a ainsi déclaré : *« Nous ne pouvons pas lancer de nouveaux programmes car notre personnel ne peut pas se rendre sur place. Les habitants de Mogadiscio souffrent sévèrement de malnutrition, mais nous n'avons pas la possibilité de réagir assez vite, nous devons travailler à distance, et la qualité en pâtit. »*

2 MORTELLE INSÉCURITÉ

Attaques contre le personnel humanitaire et les défenseurs des droits humains en Somalie

Ceux qui ordonnent et commettent des actes de violence contre le personnel humanitaire et les membres de la société civile sont en partie responsables de cette crise humanitaire. Qu'il s'agisse de groupes d'opposition armés, de milices du gouvernement fédéral de transition ou de bandes criminelles, ils doivent rendre des comptes. Le gouvernement fédéral de transition et les forces éthiopiennes qui le soutiennent doivent agir immédiatement pour mettre un terme à l'insécurité qui génère la crise humanitaire et la crise relative aux droits humains. Sinon, ces deux gouvernements, somalien et éthiopien, manqueront aux obligations qui sont les leurs en vertu du droit international humanitaire et relatif aux droits humains : protéger les civils somaliens des atteintes aux droits humains et des violations, et traduire en justice ceux qui les prennent pour cible. Par ailleurs, aux termes du droit international humanitaire, les groupes d'opposition armés ont aussi l'obligation de ne pas attaquer les civils et d'éviter de viser indirectement le personnel humanitaire et les autres civils.

La multiplication des attaques contre les membres d'organisations humanitaires et de la société civile est aussi le signe des échecs de la communauté internationale en Somalie. Les efforts de renforcement de l'État menés par les organismes des Nations unies et les gouvernements donateurs ont porté peu de fruits ; quant aux forces de maintien de la paix de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), elles ne sont pas entièrement déployées et leur mandat est trop limité et inadapté à la situation. Elles sont donc largement inefficaces. Les positions de la communauté internationale sont très diverses et souvent contradictoires, quelques nations privilégiant la lutte contre des personnes et des groupes qu'elles soupçonnent d'être liés au terrorisme international, tandis que d'autres cherchent à renforcer les capacités du gouvernement fédéral de transition, et d'autres encore

à favoriser la paix et la réconciliation entre les parties au conflit. Ces différentes approches sont encore compliquées par les actions des gouvernements en Somalie, motivées par leurs propres préoccupations en matière de sécurité et acceptées tacitement par la communauté internationale, ainsi que par le comportement du gouvernement d'Érythrée, qui tente de mener une guerre par procuration en Somalie et d'enliser ses rivaux éthiopiens dans une insurrection sans issue.

Pour que le personnel humanitaire et les organisations de la société civile somalienne puissent un jour retravailler en toute sécurité, la communauté internationale doit commencer par s'intéresser en priorité aux besoins de la population en Somalie. Le gouvernement fédéral de transition, les groupes d'opposition armés et les autorités éthiopiennes ne font pas pour l'instant l'objet de pressions internationales véritablement cohérentes enjoignant leurs forces armées de s'abstenir de toute atteinte aux droits humains et de toute violation du droit international humanitaire. Une position unifiée des membres de la communauté internationale ayant une influence en Somalie est indispensable pour exiger la protection des civils et le respect des droits humains et du droit international humanitaire. La communauté internationale doit faire de la crise humanitaire et relative aux droits humains qui déchire le sud et le centre de la Somalie l'une de ses priorités. Les pays donateurs, le Conseil de sécurité des Nations unies et les organismes multilatéraux n'ont jusqu'ici pas su prendre de mesures efficaces pour mettre un terme aux violations massives des droits humains et à l'impunité dont jouissent leurs auteurs, ni aider et protéger les civils vulnérables dans le sud et le centre de la Somalie. Les questions de sécurité régionale ne doivent pas prendre le pas sur le principe selon lequel les responsables de crimes doivent rendre compte de leurs actes, ni sur les impératifs de l'accès à l'aide humanitaire.

Ces hommes du centre de la Somalie ont perdu tout leur bétail pendant la sécheresse de 2008. © DR



CONTEXTE

Les récentes attaques contre des membres de la société civile somalienne et du personnel humanitaire se sont produites dans un contexte de conflit persistant et d'urgence humanitaire croissante. Depuis le renversement de l'ancien président Mohamed Siyad Barré en 1991, le sud et le centre de la Somalie sont le théâtre d'un conflit sur fond de rivalités claniques, de concurrence pour les rares ressources et d'activités criminelles. En 2004, une conférence nationale de réconciliation, qui constituait la 14^e tentative de création d'un gouvernement national somalien, a abouti à la formation d'institutions fédérales de transition, dont le gouvernement fédéral de transition dirigé par le président Abdullahi Yusuf Ahmed. L'Éthiopie est intervenue militairement en Somalie dans les derniers jours de 2006 pour aider les forces du gouvernement fédéral de transition à chasser l'Union des Tribunaux islamiques de Mogadiscio et des régions environnantes, qui étaient de fait sous son contrôle depuis juin 2006. En réaction, une insurrection contre le gouvernement fédéral de transition et ses alliés éthiopiens a été lancée par ce qu'il restait des milices de l'Union des Tribunaux islamiques et d'autres groupes armés opposés au gouvernement. En février 2007, après un communiqué de l'Union africaine et du Conseil de sécurité des Nations unies, ce dernier a adopté à l'unanimité sa Résolution 1744, autorisant le déploiement d'une force de maintien de la paix de l'Union africaine en Somalie, l'AMISOM. Cependant, le déploiement de ces troupes a pris du retard et n'a été que partiel, avec au départ uniquement des soldats ougandais, rejoints par la suite par des soldats burundais.

Depuis la parution des deux derniers rapports d'Amnesty International sur ce pays – *Somalia: Routinely targeted: Attacks on Civilians in Somalia*, index : AFR 52/006/2008 (mai 2008), et *Les civils en Somalie, cibles et victimes ordinaires*, index : AFR 52/009/2008 (juin 2008) –, le gouvernement fédéral de transition et les troupes éthiopiennes qui le soutiennent ont perdu le contrôle de zones de plus en plus vastes dans le sud et le centre du pays. Par exemple, des groupes d'opposition armés

de la milice Al Shabab ont pris la ville de Beledweyne, ainsi que la ville portuaire de Kismaayo, très importante sur le plan stratégique et économique.

La ville de Baidoa, siège du gouvernement fédéral de transition, a aussi été attaquée à plusieurs reprises par la milice Al Shabab. Par ailleurs, début 2008, des forces somaliennes formées par l'Éthiopie et semble-t-il contrôlées par l'armée éthiopienne ont été déployées dans le sud et le centre de la Somalie, même si, d'après les informations dont dispose Amnesty International, elles n'ont pas connu beaucoup de succès militaires et sont confrontées à un fort taux de désertion.

Cette perte de contrôle des forces gouvernementales et des troupes éthiopiennes en Somalie est due en partie à une campagne concertée d'homicides menée par les groupes d'opposition armés contre les fonctionnaires ou sympathisants civils du gouvernement fédéral de transition. Ce dernier a de moins en moins la capacité de protéger ses fonctionnaires subalternes des homicides illégaux ciblés, même à Mogadiscio et à Baidoa ; de même, il se révèle incapable de créer un environnement sûr pour le personnel humanitaire et la société civile somalienne. Même si, de fait, certaines des attaques contre des membres d'organisations humanitaires et des défenseurs des droits humains ont été commises par la police ou des milices gouvernementales, les groupes d'opposition armés restent la principale menace.

Depuis la conclusion d'un accord de paix en juin 2008 à Djibouti et sa signature en août sous l'égide des Nations unies, le positionnement des parties au conflit somalien a changé. L'Alliance pour une nouvelle libération de la Somalie (ARS), composée en partie de dirigeants de l'ancienne Union des Tribunaux islamiques, s'est scindée en deux groupes basés respectivement à Djibouti et en Érythrée. Cette division s'est traduite par des ruptures d'alliances fragiles au sein des groupes d'opposition armés présents en Somalie, qui étaient alors largement unis par leur opposition militaire active au



gouvernement fédéral de transition et aux forces éthiopiennes. Il en a résulté de nouveaux conflits armés entre des groupes d'opposition armés soutenant le groupe de Djibouti de l'ARS et d'autres groupes armés, comme la milice Al Shabab, qui a exprimé sa forte opposition aux pourparlers de paix.

Ces pourparlers ont aussi accru les divisions au sein du gouvernement fédéral de transition, entre un groupe mené par le président Abdullahi Yusuf Ahmed et opposé à toute paix négociée, et un groupe qui soutient les efforts du Premier ministre Nur Hassan Hussein. Les récents différends entre ces deux personnes et leurs sympathisants ont été exacerbés par un conflit sur le limogeage, par le Premier ministre, du maire de Mogadiscio et du gouverneur de la région de Banaadir, Mohamed Omar Habab (connu sous le nom de Mohamed Dheere).

C'est dans ce contexte désespéré que les attaques contre le personnel humanitaire, les défenseurs des droits humains et d'autres membres de la société civile somalienne se multiplient. Dans ce document, l'expression « *société civile somalienne* » est un terme global incluant les défenseurs des droits humains, les militants pacifistes et les prestataires de services humanitaires et collectifs. Beaucoup d'organisations et de personnes somaliennes mènent des activités dans plusieurs de ces catégories.

Soldat de l'AMISOM, force internationale de maintien de la paix, en patrouille, mai 2007

LA CRISE HUMANITAIRE

La situation humanitaire en Somalie continue de se détériorer. D'après de récents rapports des Nations unies, 3,25 millions de Somaliens, soit 43 p. cent de la population, auront besoin d'une aide alimentaire d'ici à la fin 2008. La pénurie de nourriture s'accroît dans les zones urbaines. La Somalie vit actuellement la pire sécheresse que la région ait connue depuis le début des années 1990, avec quatre saisons des pluies consécutives sans précipitations. Cette sécheresse vient s'ajouter à une augmentation en flèche des prix des denrées alimentaires sur le marché local, une dévaluation rapide du shilling somalien et la flambée mondiale des prix des produits alimentaires. La crise humanitaire est aggravée par le conflit armé : plus de 1,1 million de Somaliens sont actuellement déplacés, dont 870 000 déplacés par les combats depuis début 2007.

(Source : Food Security Analysis Unit – Somalia, *Post-Gu Analysis*, 22 août 2008)

PERSONNE N'EST EN SÉCURITÉ

Les attaques contre le personnel humanitaire, les défenseurs des droits humains et d'autres membres de la société civile somalienne se sont multipliées en 2008, en particulier en juin et en juillet. Si ces attaques ne sont pas systématiques ni toutes identiques, il est clair que le personnel humanitaire ne jouit plus de la protection relative dont il bénéficiait auparavant au vu de son rôle de fournisseur impartial de nourriture et de services d'urgence ou de défenseur de la paix et des droits humains. Ces attaques sont maintenant devenues l'une des caractéristiques du conflit en Somalie, leur multiplication au cours de l'année 2008 rappelant l'augmentation similaire des attaques contre les journalistes en 2007, dénoncée par Amnesty International dans son rapport *Journalists under attack* (index : AFR 52/001/2008, mars 2008).

Amnesty International a enquêté sur de nombreux cas d'attaques contre des défenseurs des droits humains et a établi la liste suivante de personnes tuées dans le cadre de leur travail en Somalie. Les informations qui figurent dans cette liste et ce rapport proviennent de plusieurs sources confidentielles, et notamment de nombreux entretiens avec des membres de la société civile somalienne et d'organisations humanitaires réalisés en juillet, en août et en septembre 2008. Certains cas n'ont pas été intégrés à cette liste par crainte que le fait de les relater ne provoque de nouvelles attaques.

- **Mohamoud Ahmed**, gardien pour l'organisation Daryeel Bulsho Guud (DBG), a été tué le 2 janvier 2008 quand une quarantaine d'hommes lourdement armés ont fait irruption dans les locaux de cette organisation à Mogadiscio et ont pillé ses bureaux.
- **Isse Abdulkadir Haji**, employé de la Fondation Zam Zam, a été tué le 7 janvier 2008. Il a été abattu dans le quartier de Yaaqshiid, à Mogadiscio, par des hommes armés non identifiés.
- **Victor Okumu**, chirurgien kenyan, **Damien Lehalle**, expert en logistique français, et **Billan**, leur chauffeur, travaillant tous trois pour Médecins sans frontières (MSF) Pays-Bas, ont été tués le 28 janvier 2008 lorsque leur voiture a été touchée par une bombe placée au bord de la route à Kismaayo. Le journaliste somalien Hassan Kafi Hared, qui se trouvait à proximité, a aussi trouvé la mort dans cette attaque.
- Un chef de convoi employé par le Programme alimentaire mondial (PAM) a été abattu le 13 février 2008 à un barrage routier illégal près de Buale, au sud de la Somalie.
- Un employé de MSF Espagne est mort à la suite de l'attaque de son véhicule le 12 mars 2008, sur la route reliant



Enfants somaliens jouant à la guerre, Mogadiscio, août 2008

Balcad à Mogadiscio. Plusieurs hommes armés ont ouvert le feu sur la voiture de MSF et d'autres véhicules, parmi lesquels la cible probable de l'attaque, à savoir le véhicule du commissaire du gouvernement fédéral de transition pour le district de Balcad.

- Un chauffeur travaillant pour le bureau de la sécurité des ONG a été abattu à Galkayo le 18 mars 2008 ; son véhicule a été dérobé.
- Un gardien du centre de santé SOS, à Mogadiscio, a été tué le 23 mars 2008 lors de combats à proximité du centre de santé. À l'issue des combats, les troupes éthiopiennes ont occupé ce centre pendant plusieurs jours. Il vient juste de rouvrir après trois mois de fermeture pour cause d'insécurité.
- Deux enseignants britanniques, **Daud Hassan Ali** et **Rehana Ahmed**, et deux enseignants kenyans, **Gilford Koech** et **Andrew Kibet**, de l'école anglaise du Projet éducatif de la communauté d'Hiran, à Beledweyne, ont été tués le 14 avril 2008 lors d'une attaque sur Beledweyne menée par la milice armée Al Shabab.
- Un chauffeur employé par le PAM a été abattu le 7 mai 2008, lorsqu'un convoi de 12 camions transportant de la nourriture pour ce Programme a été arrêté à un barrage à 30 kilomètres au nord de Galkayo.
- **Ahmed Moalim Bario**, directeur de Horn Relief, organisation humanitaire somalienne, a été tué le 17 mai par des hommes armés et masqués alors qu'il arrivait à son domicile à Kismaayo.
- **Mohammed Abdulle Mahdi**, président de l'Association d'aide aux femmes et aux enfants, basée à Beledweyne, et membre du bureau du Réseau des agents non gouvernementaux du Sud et du Centre, a été tué le 11 juin 2008 par des hommes armés qui ont ouvert le feu sur sa voiture alors qu'il circulait dans Mogadiscio. Son chauffeur a également trouvé la mort dans cette attaque.
- **Hassan Abdi**, chauffeur employé par le PAM, a été tué le 12 juin 2008 près du village de Leego, alors qu'il convoyait de l'aide alimentaire de Mogadiscio vers les régions de Bay et de Bakool.
- **Nasteh Dahir Farah**, reporter de la BBC et responsable du Syndicat national des journalistes somaliens, a été abattu le 7 juin 2008 à Kismaayo.
- **Mohamed Hassan Kulmiye**, militant pacifiste du Centre pour la recherche et le développement, a été abattu le 22 juin 2008 par des hommes armés non identifiés à Beledweyne. Il est mort sur place après avoir reçu plusieurs balles dans la tête.
- **Siyaad Mohamed Owroow**, président de l'organisation humanitaire ASAL, a été tué le 30 juin 2008 près du marché de Bakara, à Mogadiscio.
- **Abdikarin Sheikh Ibrahim**, président du Comité d'assistance aux orphelins somaliens, a été abattu par des hommes armés alors qu'il regagnait son domicile depuis le marché de Bakara le 2 juillet 2008.
- **Osman Ali Ahmed**, chef du Programme de développement des Nations unies en Somalie, a été tué le 6 juillet 2008. Il a été abattu à la sortie d'une mosquée de Mogadiscio après la prière du soir. Il est décédé pendant son transfert à l'hôpital. Son frère, touché également, a été grièvement blessé.

8 MORTELLE INSÉCURITÉ

Attaques contre le personnel humanitaire et les défenseurs des droits humains en Somalie

- **Ahmed Saalim**, chauffeur employé par le PAM, a été abattu le 7 juillet 2008 lorsque des combats ont éclaté entre l'escorte de son convoi et la police à un point de contrôle dans la région du Bas Shabelle.
- **Ali Jama Bihi**, militant pacifiste et médiateur entre les milices claniques darods et hawiyes, a été tué le 9 juillet 2008. Deux hommes armés l'ont abattu alors qu'il sortait de la prière de l'aube, à Galkayo.
- **Mohamed Muhamoud Qeyre**, directeur adjoint de l'organisation DBG, a été tué le 11 juillet 2008. Deux hommes ont tiré sur lui à trois reprises, dans la tête et les côtes, alors qu'il distribuait de l'aide à des Somaliens déplacés le long du corridor d'Afgooye.
- **Mohamud Ahmed Roble**, membre local d'une organisation humanitaire, a été tué dans la ville de Galharei, dans le centre de la Somalie, le 11 juillet 2008. Deux hommes ont tiré sur lui à quatre reprises alors qu'il sortait de chez lui.
- **Ali Bashi Alore**, responsable de l'Agence somalienne de modernisation et de développement (SORDA), association de bienfaisance basée à Mogadiscio, a reçu plusieurs coups de feu le 11 juillet 2008 alors qu'il distribuait de la nourriture à des personnes déplacées dans le camp de Taredishe, à 13 kilomètres de Mogadiscio. Il a été transféré dans un hôpital de Djibouti, où il est mort.
- Un employé du PAM a été tué le 13 juillet 2008 devant un entrepôt de denrées alimentaires de Buale, dans le sud de la Somalie, après s'être opposé aux autorités locales qui exigeaient 30 dollars (22 euros) par camion pour laisser partir le convoi..
- **Safhan Moalim Muktar**, administrateur de l'Organisation des jeunes du sud de la Somalie, a été tué le 14 juillet à Baidoa ; sa voiture a été volée.
- Le 18 juillet 2008, trois anciens qui participaient à la distribution de nourriture dans un camp pour personnes déplacées dans la banlieue de Mogadiscio ont été abattus par de jeunes hommes armés. L'un des trois est mort sur le coup, et les deux autres à l'hôpital.
- **Abdulkadir Yusuf Kariye**, responsable de l'orphelinat de Lafole, a été tué par des hommes armés le 6 août 2008 (voir encadré ci-contre).
- **Adan Quresh**, employé local de l'organisation World Vision International, a été tué le 12 août 2008 par une balle perdue lors d'un combat entre groupes armés dans la ville de Wajid, dans le sud de la Somalie.
- **Abdulkadir Diad Mohamed**, vice-trésorier du PAM, et son chauffeur personnel, **Mohamed** (qui n'était pas employé par le Programme), ont été tués le 15 août 2008 à Dinsur, dans le sud de la Somalie. Abdulkadir a d'abord été fait prisonnier par des membres d'un groupe d'opposition armé, puis abattu alors qu'il tentait de s'enfuir. Son chauffeur a ensuite été abattu, tandis qu'une troisième personne qui se trouvait avec eux parvenait à s'enfuir.

Des enfants somaliens ayant fui Mogadiscio avec leurs familles manifestent contre les homicides de membres d'organisations humanitaires, juillet 2008.



© DR

TUÉ POUR AVOIR DÉNONCÉ LES ATTAQUES CONTRE LE PERSONNEL HUMANITAIRE

Le 6 août 2008, des hommes armés non identifiés ont fait irruption au domicile d'**Abdulkadir Yusuf Kariye** (plus connu sous le seul nom de Kariye), responsable de l'orphelinat de Lafole, à Afgooye, et ont tiré sur lui à six reprises. Transporté d'urgence à l'hôpital, il est mort peu de temps après. Kariye dirigeait l'orphelinat depuis 1991. Avant sa mort, il avait participé à l'organisation de manifestations destinées à protester contre les attaques visant du personnel humanitaire, notamment contre l'homicide, le 18 juillet 2008, de

trois chefs de clan par un groupe de cinq hommes armés. Ces trois anciens participaient à la distribution d'aide humanitaire d'urgence aux personnes déplacées dans la région d'Afgooye. À l'orphelinat, Kariye avait offert de l'aide à des centaines de personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi qu'à plus de 300 orphelins. Immédiatement après sa mort, de nouvelles menaces de mort ont été proférées contre d'autres membres d'organisations humanitaires, les enjoignant de ne plus faire de manifestations.

LES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES

Tout au long du dernier conflit en Somalie, les violations des droits des femmes ont été généralisées, avec des viols et autres agressions sexuelles perpétrés par un certain nombre de groupes armés, dont les forces du gouvernement fédéral de transition et l'armée éthiopienne. (Pour plus d'informations, voir les rapports *Somalia: Routinely targeted: Attacks on Civilians in Somalia*, index : AFR 52/006/2008 et *Les civils en Somalie, cibles et victimes ordinaires*, index : AFR 52/009/2008.)

Parmi les homicides visant des membres de la société civile, seuls quelques-uns ont eu pour cible des femmes. Cependant, bien que peu nombreux, ces homicides ciblés commis contre des femmes sont révélateurs. Ils indiquent que les normes qui régissent de longue date la culture somalienne, et qui auraient traditionnellement empêché que des femmes ne soient tuées délibérément dans le cadre du conflit, ont été encore affaiblies, comme le montre, entre autres, l'assassinat de Medina Mahamoud Elman.

Les défenseurs des droits des femmes ont été confrontés à des menaces de plus en plus nombreuses en 2008, notamment de la part des groupes d'opposition armés islamiques. L'un de ces défenseurs a raconté : « *Nous recevons des menaces d'Al Shabab. Ils nous menacent, nous demandant : "Pourquoi trompez-vous les femmes en leur parlant de faux droits ? Pourquoi les encouragez-vous à sortir de chez elles ?" »*

Une autre militante des droits des femmes a raconté à Amnesty International les menaces qu'elle avait reçues par le biais de sa famille : « *Un membre d'Al Shabab a demandé à deux de mes proches pourquoi je faisais du soutien psychologique pour les victimes de violence. Il leur a dit que je ferais mieux de rester en dehors de tout ça. Alors j'ai arrêté d'aller là où je faisais mon travail, aider les enfants, et, quand c'était absolument nécessaire, je me couvrais le visage, comme un ninja, pour y aller. Mais une fois que j'étais dans la salle de consultation, les gens voyaient bien qu'il y avait quelqu'un, et ils savaient que*

c'était moi, même si je me couvrais le visage. Alors j'ai arrêté. »

Des organisations de défense des droits des femmes ont aussi été confrontées à des menaces lors de l'organisation de manifestations. « *Nous préparions une manifestation pour le 8 mars [Journée internationale de la femme]. Ils ont distribué des tracts disant : "Arrêtez vos préparatifs pour le 8 mars ou nous vous tuerons." J'ai ensuite reçu un coup de téléphone dans lequel ils menaçaient de nous tuer. Nous pensons qu'il faudra bien mourir un jour, alors nous continuons notre travail. Nous avons organisé la manifestation, et critiqué les menaces contre les organisations de femmes. »*

L'ASSASSINAT DE MEDINA MAHAMOUD ELMAN

Medina Mahamoud Elman a été tuée le 15 novembre 2007. Elle dirigeait à Mogadiscio une organisation de défense des droits des femmes, Femmes pionnières de la paix et de la vie (HINNA). Cette organisation, créée en 2001, avait réussi à faire ouvrir des barrages installés par des milices et à démobiliser des membres de ces milices, qu'elle employait dans son hôpital Mère et enfant ouvert en 2003.

Medina a été abattue alors qu'elle distribuait de la nourriture dans le camp pour personnes déplacées d'Elasha, dans la banlieue de Mogadiscio. Elle est morte avant d'avoir pu être transférée dans un hôpital étranger.

Une autre militante somalienne des droits des femmes a déclaré à Amnesty International : « *Avant d'être abattue, elle avait reçu des menaces de mort lui enjoignant "d'arrêter de parler de paix et de rester chez elle". Mais elle n'avait pas peur et poursuivait son travail malgré ces menaces. »*



Une femme aveugle et sa petite-fille dans le camp pour personnes déplacées d'Elasha, avril 2008. Cette femme a dû fuir Baidoa en 1998, puis Mogadiscio en 2007. © DR

LES ENLÈVEMENTS

Depuis début 2008, au moins 23 agents des Nations unies, travailleurs humanitaires et membres de la société civile somalienne ont été enlevés. Au 10 septembre 2008, au moins 12 d'entre eux se trouvaient toujours en captivité. Certaines des personnes enlevées ont été libérées relativement vite, tandis que d'autres ont dû attendre le versement de rançons semble-t-il importantes, en particulier lorsqu'il s'agissait de ressortissants européens.

Les enlèvements se sont multipliés en Somalie en 2008. En 2007, seuls quelques cas isolés avaient été signalés, mais en 2008 des enlèvements et tentatives d'enlèvements ont été commis par différents groupes armés dans tout le sud et le centre de la Somalie, ainsi qu'au Puntland. Des organisations ayant enquêté sur l'enlèvement de membres de leur personnel ont aussi signalé que les personnes enlevées avaient parfois été vendues ou transférées à d'autres groupes armés, et déplacées sur de grandes distances. Beaucoup d'organisations humanitaires ont réagi aux enlèvements en suspendant temporairement le déploiement de personnel international en Somalie, en retirant tous leurs employés étrangers du pays ou en limitant sévèrement leurs déplacements dans le pays. Elles sont donc devenues beaucoup plus dépendantes du personnel local somalien, qui, à son tour, a été plus fortement menacé.

LES MENACES

Depuis l'attaque militaire américaine sur Dhusamareb le 1^{er} mai 2008 et la signature de l'accord de paix de Djibouti en juin 2008, la situation des défenseurs des droits humains somaliens et des autres membres de la société civile en matière de sécurité s'est considérablement dégradée. Outre les homicides énumérés ci-dessus, ces personnes reçoivent régulièrement des menaces, anonymes ou provenant de personnes se revendiquant de groupes d'opposition armés. Dans certains cas, il est impossible de déterminer de qui exactement proviennent ces menaces.

Un défenseur des droits humains a expliqué à Amnesty International : « *Avec ces menaces anonymes, c'est comme si je me battais contre un djinn [être imaginaire]. Si je savais de qui elles proviennent, je n'aurais pas besoin de partir, car je pourrais régler tout ça.* »

Un autre a déclaré : « *Au départ, je pensais que les menaces provenaient simplement de personnes qui essayaient de me faire perdre mon travail pour pouvoir prendre ma place. Puis, mes proches m'ont dit qu'elles venaient d'Al Shabab, alors j'ai dû me cacher, car quand Al Shabab lance une menace, c'est du sérieux.* »

Un éminent défenseur des droits humains somalien a expliqué à Amnesty International : « *Je recevais des appels téléphoniques m'enjoignant d'arrêter ce que je faisais contre l'islam. Quand vous recevez un avertissement de ces groupes, c'est que vous allez être tué.* »

Ces menaces peuvent prendre différentes formes. En 2007, la plupart se faisaient par téléphone ou à l'oral, mais récemment d'autres méthodes sont apparues, notamment les tracts. Par exemple, un tract menaçant la Coalition des organisations populaires de femmes (COGWO), MSF Pays-Bas, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)



© DR

et les organisations humanitaires somaliennes Saacid et Daryeel Bulsho Guud (DBG) a été distribué cette année à Mogadiscio. Peu après sa diffusion, Mohamed Muhamoud Qeyre, directeur adjoint de DBG, a été assassiné.

Des menaces ont aussi été proférées le 14 juillet sur Voice of Peace, une radio de Mogadiscio, par un homme se faisant appeler Sheik Mohamud ; celui-ci a menacé les organisations de défense de la paix et des droits humains, ainsi que le personnel humanitaire, en ces termes : « Arrêtez vos activités si vous ne voulez pas mourir car vous polluez la société en introduisant de faux droits. Les droits humains sont très clairs dans l'islam. »

Des témoins ont raconté à Amnesty International que, le 8 août 2008, un prédicateur de la mosquée Abuhurada, sur le marché de Bakara, avait déclaré : « Les gouvernements occidentaux ont congédié toutes les ONG islamiques, donc nous devons chasser les Nations unies et toutes les ONG occidentales, ainsi que les ONG locales qui ont des liens avec les Occidentaux. »

Des membres de la milice Al Shabab à Mogadiscio avant une attaque contre le palais présidentiel, mai 2008

Des organisations humanitaires ont aussi informé Amnesty International que des listes de personnes à abattre avaient été diffusées à Mogadiscio ces derniers mois. Certes, l'authenticité de ces listes est souvent douteuse, mais face au climat d'insécurité qui règne en Somalie, même les menaces sans fondements établis doivent faire l'objet d'une enquête, et ont entraîné le retrait temporaire de personnel par mesure de précaution.

QUI EST RESPONSABLE ?

Toutes les parties au conflit somalien ont tué des membres d'organisations humanitaires et de la société civile. Dans la majorité des cas, ceux-ci ont été victimes d'attaques délibérées et ciblées, même s'il y a parfois eu, semble-t-il, erreur sur la personne. Seuls quelques-uns ont été tués parce qu'ils se trouvaient au mauvais endroit au mauvais moment.

L'identité et l'appartenance de leurs assassins sont de plus en plus difficiles à déterminer. Beaucoup d'organisations et de membres influents de la société civile ont déclaré à Amnesty International que cette confusion ne faisait qu'exacerber leur sentiment d'insécurité.

La plupart des homicides récents ont été commis par un ou deux hommes armés. Les assassins ont presque toujours été décrits comme étant des hommes jeunes, entre quinze et vingt-cinq ans. Parmi les 46 homicides sur lesquels Amnesty International a enquêté, rares sont ceux pour lesquels on dispose du nom d'un suspect.

Souvent, il est difficile de déterminer à quel groupe armé appartiennent les attaquants, et de nombreuses hypothèses sont possibles. Dans certains des cas sur lesquels Amnesty International a enquêté, plusieurs témoins ou enquêteurs ont soutenu que les agresseurs appartenaient à des groupes d'opposition armés, tandis que d'autres parlaient de membres des forces gouvernementales déguisés en opposants armés, et d'autres encore évoquaient l'existence de querelles personnelles ou d'une concurrence professionnelle qui auraient été à l'origine de l'attaque. Comme l'a déclaré à Amnesty International un défenseur des droits humains, « [i]l y a de la manipulation des deux côtés [du conflit], chacun tuant des membres éminents de la société civile et accusant l'autre camp ».

Beaucoup de membres de la société civile et d'organisations humanitaires en Somalie ont dit à Amnesty International que ce flou alimentait la violence, en particulier dans les cas où les

assassinats semblent découler de querelles individuelles ou de concurrence professionnelle. Dans ce climat de confusion délibérée, les traditions somaliennes de versement de dommages et intérêts et de réponse clanique aux crimes – qui empêchaient autrefois l'impunité pour les actes violents – n'ont plus d'effet dissuasif. Les auteurs de ces violences s'appuient sur le fait que la milice Al Shabab ou les milices du gouvernement fédéral de transition seront accusées et feront des boucs émissaires idéaux, ce qui leur évitera à eux d'avoir à payer des dommages et intérêts.

Néanmoins, dans environ la moitié des homicides de travailleurs humanitaires, défenseurs des droits humains ou autres membres de la société civile somalienne commis en 2008, Amnesty International a été informée par des proches des victimes que l'appartenance des attaquants était connue, ou pouvait raisonnablement être déterminée. Dans la majorité des attaques, il s'agissait semble-t-il de membres de groupes d'opposition armés, dont la milice Al Shabab et les différentes milices liées à l'ARS (encore souvent appelée Union des Tribunaux islamiques). La deuxième grande catégorie d'agresseurs signalée est celle des milices claniques et des bandes criminelles affiliées à un clan, qui commettent des actes de banditisme et des extorsions. Enfin, un petit nombre d'attaques sont imputées à des milices du gouvernement fédéral de transition ou à des soldats éthiopiens.

POURQUOI CES ATTAQUES ?

Même lorsque l'appartenance des agresseurs est connue, les motifs des attaques restent souvent flous. Beaucoup de membres d'organisations de la société civile somalienne ont été clairement avertis par des groupes islamiques d'opposition armés qu'ils étaient visés en raison de leur travail. En particulier, les organisations de défense des droits des femmes sont accusées d'enseigner aux femmes « *de faux droits* » ou de les inciter à « *sortir de chez elles* » (voir encadré).

De même, un certain nombre de militants pacifistes somaliens ont été tués directement à cause de leur travail, en violation des traditions somaliennes qui leur confèrent un statut intouchable, et en violation flagrante du droit international humanitaire. Ces attaques se sont multipliées après l'annonce de l'accord de paix de Djibouti, car les groupes armés qui avaient été laissés à l'écart ou qui avaient choisi de boycotter le processus de paix ont cherché à se venger des membres de la société civile qui l'avaient promu. Un militant pacifiste a raconté à Amnesty International qu'il avait été menacé par un membre d'un groupe d'opposition armé qui lui a dit : « *Tu nous as divisés, donc tu es notre ennemi* », en référence à la scission des forces antigouvernementales qui s'est produite après la signature de l'accord de Djibouti.

D'autres membres de la société civile liés au gouvernement fédéral de transition ont été tués à cause de ces liens, dans le cadre d'une campagne plus large et plus ouvertement déclarée des groupes d'opposition armés consistant à tuer les responsables civils gouvernementaux. D'après les mises à jour des Nations unies sur la protection et les témoignages de différentes organisations humanitaires, des centaines de civils auraient ainsi été tués pour leurs liens avec le gouvernement, parfois pour des motifs aussi triviaux que d'avoir servi le thé à des miliciens gouvernementaux ou à des soldats éthiopiens.

Les motifs des attaques contre les travailleurs humanitaires sont un sujet de grande préoccupation pour les organisations

humanitaires car, pour assurer la protection de leur personnel et de leurs organisations partenaires, elles doivent évaluer dans quelle mesure ceux-ci risquent d'être pris pour cibles par des groupes d'opposition armés uniquement à cause de leur travail. Actuellement, rares sont les organisations humanitaires qui pensent que leurs employés sont visés seulement parce qu'ils fournissent de l'aide ou des services humanitaires d'urgence ; elles estiment donc pouvoir continuer d'apporter cette aide et ces services essentiels à la population du sud et du centre de la Somalie. Cependant, le nombre de travailleurs humanitaires tués ou attaqués en 2008 indique clairement que la nature de leur travail ne leur confère plus de protection.



Distribution d'aide alimentaire par une organisation humanitaire somalienne à Madina, Mogadiscio, en mai 2007. Cette aide est maintenant menacée. © DR

Les motifs varient selon les attaques, mais on peut dégager quelques grandes tendances.

Tout d'abord, un nombre croissant d'attaques semblent être menées pour des questions d'argent. C'est le cas des menaces et des actes de violence destinés à extorquer des « *droits de passage* » ou autres versements d'argent à ceux qui acheminent de l'aide humanitaire ; c'est aussi ce type de motivations que l'on retrouve dans les enlèvements de personnel et de véhicules humanitaires contre rançon. Les personnes avec lesquelles Amnesty International est en contact pensent que ces attaques sont menées par différents groupes armés agissant indépendamment les uns des autres, dont des milices claniques et des chefs locaux puissants, des milices liées au gouvernement et des groupes d'opposition armés, ainsi que certaines composantes de la milice Al Shabab agissant dans le centre et le sud de la région du Juba inférieur, sous le contrôle d'Hassan Abdullahi Hersi al Turki (Hassan Turki)

Une deuxième catégorie d'attaques pourraient être motivées par la volonté des groupes d'opposition armés de chasser les gens qu'ils soupçonnent d'espionnage pour le compte du gouvernement fédéral de transition ou de l'armée éthiopienne. Ces suspicions sont très fréquentes au sein des groupes menés par des personnes désignées comme terroristes présumés par le gouvernement américain, comme Abu Mansour Robow et Hassan Turki, commandants d'Al Shabab.

Beaucoup d'organisations humanitaires sont soupçonnées par les groupes d'opposition de ne pas être neutres ni impartiales, ce qui se traduit par des menaces contre leur personnel, des enlèvements, des interrogatoires de leurs employés somaliens et des attaques. Ces soupçons se sont intensifiés après un tir de missile américain sur Doobley, dans le sud de la Somalie, le 3 mars 2008, et l'attaque lancée par les États-Unis sur Dhusamareb le 1^{er} mai, qui a fait au moins neuf morts, dont un commandant d'Al Shabab, Aden Hashi Farah, dit Ayro.

Des membres d'organisations humanitaires ont dit à Amnesty International que, depuis ces attaques, ils n'osaient plus sortir du pays par crainte d'être accusés d'espionnage à leur retour. Ils ont aussi raconté que d'autres travailleurs humanitaires avaient été arrêtés, interrogés et attaqués par des membres d'Al Shabab et d'autres groupes d'opposition armés qui les soupçonnaient de les espionner.

Enfin, beaucoup attribuent aussi l'augmentation de la violence contre le personnel humanitaire et les membres de la société civile à l'incertitude croissante qui caractérise la situation de la Somalie en matière de sécurité. Les pourparlers de paix de Djibouti ont accru la division entre les groupes d'opposition armés, qui étaient auparavant largement unis dans leur opposition au gouvernement fédéral de transition et aux forces éthiopiennes. Des conflits armés en ont résulté récemment entre des groupes d'opposition armés soutenant l'ARS basée à Djibouti et d'autres groupes, comme la milice Al Shabab.

Ces divisions ont renforcé l'insécurité dans toute la Somalie, et plus particulièrement dans le sud et le centre du pays. Il est difficile pour les organisations humanitaires de savoir qui contrôle telle ou telle zone, ou d'évaluer si les garanties en matière de sécurité données par les dirigeants seront suivies sur le terrain par les jeunes commandants relativement inexpérimentés des sous-groupes locaux. Plusieurs organisations humanitaires ont expliqué à Amnesty International que les risques étaient beaucoup plus élevés dans les zones que se disputent plusieurs groupes armés ; en effet, il arrive que certains attaquent les organisations humanitaires juste pour démontrer que leurs rivaux ne sont pas capables de protéger les activités humanitaires locales ni d'assurer la sécurité dans la région.

DES SOUFFRANCES ACCRUES

Les menaces, enlèvements et homicides dont font l'objet le personnel humanitaire et les membres de la société civile somalienne constituent des violations des droits humains et du droit international humanitaire. Toutefois, leurs répercussions vont bien au-delà des seules personnes visées, et touchent les 3,25 millions de Somaliens qui ont actuellement besoin d'une aide humanitaire d'urgence.

Les attaques contre leur personnel mettent les organisations humanitaires nationales et internationales dans une situation impossible : elles doivent mettre en balance d'une part les risques encourus par leur personnel et d'autre part la malnutrition, la famine et la maladie qui attendent des millions de Somaliens si leur aide n'arrive pas.

Actuellement, au vu des besoins de plus en plus désespérés de la population locale, les organisations humanitaires n'ont pas suffisamment accès au sud et au centre de la Somalie. Certaines ont dit à Amnesty International avoir suspendu leurs programmes, retiré leur personnel international et déplacé leur personnel local pour des raisons de sécurité. D'après les Nations unies, le nombre de travailleurs humanitaires étrangers présents en Somalie a été divisé par deux entre janvier et août 2008 (mise à jour du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 1^{er}-31 août 2008).

En outre, cette situation a fortement augmenté les coûts de distribution de l'aide humanitaire en Somalie. En effet, les menaces en matière de sécurité sur terre et en mer, les points de contrôle illégaux, les barrages et autres moyens utilisés par les autorités ou les groupes armés pour extorquer des fonds ont accru les frais d'acheminement des denrées alimentaires. En août 2008, les Nations unies signalaient au moins 325 barrages sur les routes de Somalie, la plupart tenus par la police du gouvernement fédéral ou par des milices claniques, qui demandaient presque tous le paiement d'un droit de passage ou de protection avant d'autoriser les véhicules humanitaires à



Point d'eau : les ressources locales ont été épuisées par les nombreuses personnes ayant fui Mogadiscio. © DR

passer (mise à jour du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 1^{er}-31 août 2008).

Par ailleurs, les attaques bloquent souvent le travail des organisations locales de la société civile. L'État se trouvant depuis longtemps dans l'incapacité de gouverner dans le sud et le centre de la Somalie, ces organisations ont comblé les lacunes en proposant des services qui, dans les autres pays, sont normalement fournis ou soutenus par l'État. C'est le cas notamment des hôpitaux et des centres de santé, des services d'aide psychologique, des écoles et des centres de formation, des programmes de démobilisation et de désarmement, de l'aide alimentaire et au logement, et de la collecte des déchets. Or, tous ces services sont affectés par les attaques armées. Les campagnes de menaces et d'intimidation menées par une série de groupes armés empêchent les membres de la société civile de recenser les atteintes aux droits humains et d'y réagir, de fournir des services d'éducation ou d'autres services essentiels, ou d'œuvrer au rétablissement de la paix et à la promotion de la réconciliation dans leurs communautés ravagées par le conflit.

LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Le droit international humanitaire régit la conduite de la guerre et vise à protéger les civils, les autres personnes qui ne participent pas aux hostilités et les biens de caractère civil en période de conflit armé. La Somalie est partie aux Conventions de Genève de 1949. En outre, toutes les parties au conflit armé, y compris les groupes armés n'appartenant pas aux forces d'un État, doivent respecter un certain nombre de règles fondamentales du droit international humanitaire applicables aux conflits armés n'ayant pas un caractère international, et notamment les principes qui régissent la conduite des hostilités en vertu du droit international coutumier.

Toutes les parties au conflit en Somalie sont tenues, au minimum, d'appliquer l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève, qui concerne les conflits ne présentant pas un caractère international et protège toutes les personnes ne prenant pas une part active aux hostilités. Cet article dispose que les personnes civiles et les autres personnes ne participant pas directement aux hostilités « *seront, en toutes circonstances, traitées avec humanité* » ; il impose par ailleurs de s'occuper des blessés et des malades, et interdit les homicides illégaux, la torture et les traitements humiliants et dégradants, les crimes à caractère sexuel comme le viol, et les exécutions extrajudiciaires. Il mentionne et protège également l'aide humanitaire impartiale, reconnaissant que, dans un conflit armé de caractère non international, « *[u]n organisme humanitaire impartial, tel que le Comité international de la Croix-Rouge, pourra offrir ses services aux Parties au conflit* ».

L'article 3 commun aux Conventions de Genève et le droit international coutumier imposent donc à toutes les parties au conflit en Somalie de protéger les civils et toute autre personne ne participant pas aux hostilités. Toutes les parties à un conflit armé, y compris les groupes armés ne faisant pas partie des

forces armées d'un État, ont l'obligation de faire la distinction entre les personnes et biens civils, qui ne peuvent pas être attaqués, et les objectifs militaires, qui peuvent être attaqués dans certaines conditions. En vertu du droit international humanitaire, les travailleurs humanitaires sont considérés comme des civils et ne doivent donc jamais être attaqués.

Par ailleurs, le droit international régissant les conflits armés confère aux membres d'organisations humanitaires une protection spécifique. Ainsi, plusieurs dispositions du droit international humanitaire établissent que des opérations de secours impartiales et humanitaires ne faisant pas de distinction entre les parties peuvent être entreprises ; ces dispositions sont reconnues par les États comme faisant partie du droit international coutumier. En vertu de ce droit, les attaques dirigées intentionnellement contre du personnel humanitaire dans un conflit ne présentant pas un caractère international sont des crimes de guerre ; cette disposition est maintenant reprise explicitement dans l'article 8-2-e-iii du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

D'autre part, le principe selon lequel les commandants ou les supérieurs hiérarchiques peuvent être considérés comme responsables des actes commis par les personnes placées sous leur direction et leur commandement s'applique aussi bien aux dirigeants des groupes armés non gouvernementaux qu'à ceux des forces armées. En matière de crimes de guerre, la question de savoir si l'auteur des actes en question est membre d'une armée gouvernementale, d'un groupe armé ou d'une quelconque autre entité a peu d'importance ; toute personne responsable de tels crimes peut et doit être traduite en justice. Les États doivent prendre des mesures efficaces pour limiter les risques menaçant la sécurité du personnel humanitaire, et ont le devoir de réprimer les violations du droit international et de

Homme déplacé près de Hawlwadak, Mogadiscio, avril 2008 © DR



poursuivre les responsables de crimes de guerre. Les auteurs de tels crimes peuvent aussi être poursuivis dans d'autres pays sur la base du principe de la compétence universelle.

Le gouvernement fédéral de transition, le gouvernement éthiopien et la communauté internationale doivent veiller à ce

que toutes les personnes soupçonnées de crimes de guerre en Somalie fassent l'objet d'une enquête et, en cas de preuves recevables suffisantes, soient jugées dans le cadre d'un procès équitable, sans risquer la peine de mort. Par ailleurs, toutes les victimes et leurs familles doivent avoir la possibilité de demander et d'obtenir pleinement réparation.

RECOMMANDATIONS

AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE TRANSITION :

- Mettre immédiatement un terme à toutes les violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains, et suspendre de ses fonctions au sein des forces gouvernementales toute personne impliquée dans de telles violations, dans l'attente d'une enquête efficace et impartiale menée dans les plus brefs délais et d'un procès équitable sans recours à la peine de mort ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'une aide humanitaire puisse parvenir sans discrimination à toutes les personnes déplacées, en fonction de leurs besoins ;
- supprimer tous les barrages et autres obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire par les organisations humanitaires, et prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre le libre acheminement de cette aide aux civils vulnérables dans toute la Somalie, y compris aux personnes déplacées, sans aucune discrimination.

AUX GROUPES ARMÉS OPPOSÉS AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE TRANSITION :

- S'abstenir de toute attaque ciblée visant du personnel humanitaire, des membres de la société civile et d'autres civils, y compris des fonctionnaires civils du gouvernement fédéral de transition, et respecter pleinement les dispositions de l'article 3 commun aux Conventions de Genève, notamment les dispositions autorisant l'acheminement de l'aide humanitaire ;
- suspendre de toute fonction militaire quiconque se trouverait impliqué dans des violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains, dans l'attente d'une enquête.

AU GOUVERNEMENT ÉTHIOPIEN ET LES FORCES ARMÉES ÉTHIOPIENNES BASÉES EN SOMALIE :

- Mettre immédiatement un terme à toutes les violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains, et suspendre de ses fonctions au sein des forces éthiopiennes toute personne impliquée dans de telles violations, dans l'attente d'une enquête efficace et impartiale menée dans les plus brefs délais et d'un procès équitable sans recours à la peine de mort ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'une aide humanitaire puisse parvenir sans discrimination à toutes les personnes déplacées, en fonction de leurs besoins.

AUX ORGANISATIONS HUMANITAIRES INTERNATIONALES TRAVAILLANT EN SOMALIE :

- Veiller à ce que leur personnel local et leurs organisations partenaires reçoivent un niveau suffisant de formation et de soutien leur permettant de travailler efficacement dans un environnement à haut risque, et prendre notamment des dispositions pour qu'ils puissent bénéficier d'une aide médicale d'urgence et d'une évacuation sanitaire le cas échéant ;
- continuer de défendre les principes d'indépendance, d'impartialité et de neutralité indispensables aux organisations humanitaires qui travaillent en zone de conflit, et promouvoir ces principes afin qu'ils soient facilement communiqués aux groupes armés présents en Somalie..

AUX NATIONS UNIES :

- Faire et montrer clairement la différence entre le rôle impartial, indépendant et neutre joué par les organes des Nations unies dans l'acheminement de l'aide humanitaire et les autres activités politiques ou de développement menées par certains organismes de l'ONU ;
- renforcer l'embargo sur les armes à destination de la Somalie décrété par les Nations unies et agir avec davantage de détermination pour que cet embargo soit strictement respecté par les États de la région, notamment : en accroissant les capacités et les moyens du groupe des Nations unies chargé de la surveillance dudit embargo et en élargissant son mandat afin de lui permettre d'enquêter et de rassembler des informations sur les transferts d'armes, et de les dénoncer ; en déployant des observateurs de l'ONU dans les ports et les aéroports du pays ; en faisant respecter les conditions requises pour les dérogations ; et en étudiant la possibilité d'interdire la circulation des avions, hélicoptères, bateaux et véhicules terrestres appartenant à des personnes, des sociétés ou des États soupçonnés d'avoir enfreint l'embargo sur les armes ;
- créer une Commission d'enquête internationale ou un mécanisme similaire chargé d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains perpétrées en Somalie en 2007 et en 2008, et de faire un historique des actes qui, depuis 1991, peuvent être considérés comme des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- en lien avec l'Union africaine, veiller à ce que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ou toute force de maintien de la paix de l'ONU susceptible de lui succéder ait pour mandat de protéger les civils, notamment les femmes, les enfants, les minorités somaliennes et les personnes déplacées, et comporte un volet relatif aux droits humains conséquent, qui lui permette de surveiller les violations des droits humains, d'enquêter à leur sujet et de les dénoncer publiquement.

À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE :

- Lors de la définition de sa politique sur la Somalie, faire passer l'acheminement sans risque de l'aide humanitaire en Somalie avant les préoccupations relatives au renforcement de l'État, à la lutte contre le terrorisme, à la sécurité régionale et à tout autre sujet ;
- soutenir la création de mécanismes chargés d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains perpétrées en Somalie en 2007 et en 2008, et de faire un historique des actes qui, depuis 1991, peuvent être considérés comme des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- apporter aide et refuge aux membres de la société civile somalienne contraints de fuir leur pays, avec notamment des solutions innovantes comme la délivrance accélérée de documents de voyage ou l'attribution de documents de voyage à titre préventif ;
- veiller à ce que les réfugiés somaliens ayant fui les persécutions bénéficient d'une protection et du respect de l'ensemble de leurs droits humains, conformément au droit et aux normes internationaux relatifs au traitement des réfugiés ;
- fournir des moyens financiers et humains suffisants aux programmes d'aide humanitaire d'urgence afin qu'ils puissent répondre aux besoins des civils somaliens vulnérables en Somalie et dans toute la région.

MORTELLE INSÉCURITÉ

ATTAQUES CONTRE LE PERSONNEL HUMANITAIRE ET LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS EN SOMALIE

Dans le sud et le centre de la Somalie les attaques se multiplient contre le personnel humanitaire, les militants pacifistes et les défenseurs des droits humains. Au moins 40 défenseurs des droits humains et membres d'organisations humanitaires somaliens ont été tués entre le 1^{er} janvier et le 10 septembre 2008.

Ces violences ciblées ont contraint de nombreuses organisations humanitaires et de la société civile à suspendre leurs programmes et à retirer leur personnel, malgré l'urgence de la crise humanitaire. En conséquence, la situation de la population de ces régions s'est encore détériorée.

Il faut absolument demander des comptes aux responsables des violences contre le personnel humanitaire et la société civile, qu'il s'agisse de groupes d'opposition armés, de milices du gouvernement fédéral de transition ou de bandes criminelles.

Le gouvernement fédéral de transition et les forces éthiopiennes qui le soutiennent doivent s'employer à résoudre cette crise. De son côté, la communauté internationale doit agir de manière plus concertée et plus efficace : les forces de maintien de la paix sont largement inefficaces et les grandes puissances ont des positions diverses et contradictoires.

Amnesty International demande que l'embargo sur les armes à destination de la Somalie soit renforcé, que les pays voisins ouvrent leurs frontières aux Somaliens qui cherchent un asile, et que tous les acteurs de la communauté internationale offrent soutien et refuge aux membres de la société civile somalienne contraints de fuir leur pays. Par-dessus tout, la communauté internationale doit exercer des pressions constantes afin d'exiger un réel changement – pour la protection des civils et le respect des droits humains.

Amnesty International
Secrétariat International
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

www.amnesty.org

Index : AFR 52/016/2008 - ÉFAI
Octobre 2008

AMNESTY
INTERNATIONAL

